



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 12 octobre 2022

Le douze octobre deux mille vingt-deux, à 14h30, le Conseil d'administration de l'établissement public de coopération culturelle « Maison de la Culture de Bourges » s'est tenu à la Maison de la Culture de Bourges, sur convocation de M. le Président envoyée en date du 26 septembre 2022.

Sous la présidence de

- Mme Elisabeth Sanson, personnalité qualifiée,

Représentants de l'Etat

- Mme Anna-Laude Boulon, Conseillère théâtre, DRAC Centre-Val de Loire ; représentant Mme Laetitia De Monicault, Directrice adjointe de la DRAC Centre-Val de Loire et Mme Régine Engstrom, Préfète de la Région Centre-Val de Loire,
- M. Carl Accettone, Secrétaire général de la Préfecture du Cher ; représentant M. Maurice Barate, Préfet du Cher,

Représentants de la Ville

- M. Yann Galut, Maire,
- M. Yannick Bedin, Maire-Adjoint chargé de la Culture,
- M. Alexis Luberne, Conseiller municipal,
- Mme Sylviane Moraisin, Conseillère municipale,

Représentant de la Région

- M. Guillaume Crépin, Conseil Régional Centre-Val de Loire ; représentant M. François Bonneau, Président du Conseil Régional Centre-Val de Loire,

Représentant du Département

- Mme Sophie Chestier, Vice-Présidente culture et patrimoine du Conseil Départemental du Cher ; représentant M. Jacques Fleury, Président du Conseil Départemental du Cher,

Personnalités qualifiées

- Mme Delphine Bordat,
- M. Georges Buisson,
- Mme Christine Cheze-Dho,
- M. Dominique Delajot,
- M. Fabrice Hoeffelin,
- Mme Anne Matheron,
- Mme Colette Puynège,

Représentants du personnel

- Mme Sylvie Truelle,
- M. Nicolas Bénard.

Personnalités invitées :

Madame Perrine Pierson, Conseillère théâtre par intérim, DRAC Centre-Val de Loire ; Mme Marina Mousseline, Directrice du développement éducatif et culturel, Ville de Bourges ; M. Stéphane Schleining, Chargé de mission théâtre et lieux de diffusion, Conseil Régional Centre-Val de Loire ; M. Thierry Valladon, Directeur de la culture, Conseil Départemental du Cher ; M. Olivier Atlan, Directeur, Maison de la culture de Bourges ; Mme Anne-Sophie Montagné, Administratrice, Maison de la culture de Bourges ; Mme Audrey Matel, Secrétaire générale, Maison de la culture de Bourges et Maëlle Moncelon, alternante au service comptabilité, Maison de la culture de Bourges.

Excusés :

- Mme Régine Engstrom, Préfète de la Région Centre-Val de Loire,
- M. Christopher Miles, Directeur général de la création artistique, Ministère de la Culture,
- Mme Laetitia De Monicault, Directrice adjointe de la DRAC Centre-Val de Loire,
- M. François Bonneau, Président du Conseil Régional Centre-Val de Loire,
- M. Maurice Barate, Préfet du Cher,

Le quorum étant atteint et les membres du Conseil d'administration ayant été convoqués dans les conditions fixées par les statuts, le Conseil d'administration peut valablement délibérer.

Gaëlle Poncet est désignée comme secrétaire de séance.

DESIGNATION DES PRESIDENT(E) ET VICE-PRESIDENT(E) DE L'EPCC

Délibération n°7/2022

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 1431-1 à 1431-9 et R. 1431-1 à R. 1431-21 ;

Vu la loi n°2002-6 du 4 janvier 2002 modifiée relative à la création des établissements publics de coopération culturelle ;

Vu l'arrêté du Préfet de la Région Centre n°10.006 du 14 janvier 2010 portant création de l'établissement public de coopération culturelle « Maison de la Culture de Bourges » ;

Vu les statuts de l'établissement public de coopération culturelle « Maison de la Culture de Bourges ».

RAPPORT DE PRESENTATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Considérant que l'article R. 1431-8 du Code général des collectivités territoriales dispose que le Président du Conseil d'administration d'un établissement public de coopération culturelle est élu par le Conseil d'administration pour une durée de trois ans renouvelable à la majorité des deux tiers ;

Considérant que M. Georges Buisson a été élu Président de l'établissement public de coopération culturelle « Maison de la Culture de Bourges » le 16 octobre 2019 ;

Considérant que M. Jean-Pierre Mercier a été élu Vice-Président de l'établissement public de coopération culturelle « Maison de la Culture de Bourges » le 16 octobre 2019 ;

Considérant que, dans ces conditions, il est nécessaire de procéder à la désignation des nouveaux Président et Vice-Président de l'établissement public de coopération culturelle « Maison de la Culture de Bourges » dans les formes ci-dessus mentionnées ;

Après avoir voté, à bulletin secret, le Conseil d'administration décide à l'unanimité :

- d'approuver la désignation de M. Georges Buisson en qualité de Président du Conseil d'administration ;
- d'approuver la désignation de Mme Colette Puynège en qualité de Vice-Présidente du Conseil d'administration.

Votants : 19

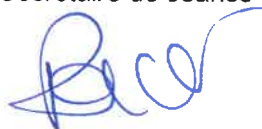
Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits

Pour expédition conforme,
Le Directeur de l'établissement public de coopération
culturelle « Maison de la Culture de Bourges »

Olivier ATLAN

A blue ink signature of Olivier ATLAN, featuring a large, stylized 'O' and a cursive 'ATLAN'.

Gaëlle PONCET
Secrétaire de séance

A blue ink signature of Gaëlle PONCET, featuring a stylized 'G' and 'P'.

Diffusion sur le site internet de la Maison de la culture de Bourges, le 7 novembre 2022.